

Envoyé en préfecture le 11/03/2026 Reçu en préfecture le 11/03/2026 Publié le 11/03/2026 Tarifs en € HT 2026 Tarifs en € TVA à 20 ID : 079-200069755-20260310-C05_03_2026_08-DE				
Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2026		
Diagnostic vente	Vérification du fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif pour toutes les ventes de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation sans diagnostic technique de moins de 3 ans	150,00	165,00	
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité	150,00 + 100% de la redevance de CBF soit 300.00		
Contrôle de bon fonctionnement (CBF) *	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH <u>Païement en une fois après réalisation du contrôle</u>	150,00	165,00	
CBF + Cahier de vie	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 EH <u>Païement en une fois après réalisation du contrôle</u> Vérification du cahier de vie transmis annuellement par les usagers	150,00 30,00 par an pour le traitement des cahiers de vie	165,00 + 33,00	
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés lors d'une pollution avérée.	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité lors d'une pollution constatée.	400% de majoration la redevance de CBF (150)	400% de majoration la redevance de CBF (150)	

Contrôles de bon fonctionnement conformes 8 ans et non conformes : 4 ans Filières

agrées avec rejet en milieu hydraulique : 4 ans